

LA CHARTE DES DEVOIRS DES USAGERS DE L'INSTITUT DE CANCÉROLOGIE DE L'OUEST

Nous n'avons pas de droits sans devoirs.

Nous avons donc souhaité rédiger une charte consacrée également aux devoirs des usagers de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest.

Principes Généraux

Ces devoirs sont liés à la vie en communauté et font appel aux simples règles de «savoir vivre» et de citoyenneté. Elles ne sont pas exhaustives ; nous vous remercions à l'avance de bien vouloir les respecter.

- 1 Pour le repos des patients et le bon fonctionnement des soins, veuillez respecter les horaires de visite et limiter le nombre de vos visiteurs.
- 2 Respectez le repos des autres patients comme vous souhaiteriez que votre propre repos soit respecté (réduire le volume sonore de la radio et du téléviseur, éviter les conversations trop bruyantes,...).
- 3 Le personnel de l'Institut essaie de mettre tout en oeuvre pour vous assurer un accueil et une prise en charge de qualité. Nous vous remercions pour votre considération et celle de vos proches.
- 4 Pour une bonne collaboration lors de votre séjour, respectez les consignes liées à votre hospitalisation. Vous devez à cette occasion informer le personnel soignant (médecins, infirmières) de vos antécédents médicaux et traitements en cours. Nous vous remercions également de ne prendre aucun autre médicament que ceux validés par le médecin de l'ICO.
- 5 Si vous ne pouvez pas vous présenter à un rendez-vous (consultation, hospitalisation, examen), nous vous remercions de bien vouloir en informer le Bureau des rendez-vous ou le secrétariat du médecin (standard : site Angers : 02.41.35.27.00, site Nantes : 02.40.67.99.00).
- 6 Le choix de votre Cancérologue est totalement libre. Toutefois, conformément à la législation, il ne peut y avoir de discrimination, fondée sur l'âge, le sexe et autres, du professionnel de santé qui vous prend en charge durant votre parcours au sein de l'Institut. De même, le libre choix du médecin ne peut se faire à l'encontre de l'organisation des consultations, hospitalisations et tours de garde.
- 7 De par la législation, il est formellement interdit de FUMER dans l'établissement y compris à l'entrée. L'Institut est membre du Réseau Hôpital Sans Tabac et veille au respect de la Charte qu'il a signée et qui est affichée.
- 8 Nous vous demandons de tenir vos téléphones mobiles cellulaires en position arrêt, en raison des risques de perturbation des dispositifs médicaux fonctionnant avec des systèmes électroniques.
- 9 Des locaux (salon d'accueil des familles, cafétéria,...) sont à votre disposition, aidez-nous à les garder propres et accueillants et à éviter toute détérioration. Respectez la réglementation spécifique relative à la radioprotection. Le personnel des services concernés vous donnera les précisions nécessaires.